Zeitschrift: Ethnologica Helvetica
Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
Band: 13-14 (1989)

Artikel: La folklore national
Autor: Niederer, Arnold
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1007638

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Arnold Niederer

Le folklore national

Le terme *folklore* est actuellement employé dans des sens très variables. Il se révèle donc indispensable de le définir par rapport au domaine auquel il est appliqué, et d'éviter ainsi la diffusion peu claire à laquelle il a été soumis. Par *folklore*, nous entendons ci-dessous d'abord des actes qui, d'un point de vue purement empirique, n'ont pas d'utilité immédiate. Ils produisent donc, d'emblée, l'impression d'une forme absurde, superflue en soi. C'est sans doute ce qui fait que le mot *folklore* est parfois interprété dans un sens négatif et souvent ironique, tel que nous ne l'entendons pas ici. C'est ainsi que, dans une publication récente, l'écrivain Max Frisch, contestant l'utilité stratégique de l'Armée suisse, n'hésite pas à la qualifier de «folklore ancré dans la conscience nationale des Suisses». Les critiques des *Landsgemeinde* (les assemblées délibérantes et électorales en plein air) encore traditionnelles dans certains cantons suisses se plaisent à les qualifier de *folklore* et à demander qu'elles soient remplacées par un scrutin secret – comme il est d'ailleurs obligatoire en matière de droit fédéral, même dans les cantons qui pratiquent encore la *Landsgemeinde*.

Nous sommes en présence de représentations folkloriques lorsque, lors de la pose de la première pierre d'un bâtiment officiel, un magistrat manie symboliquement la truelle du maçon ou qu'un personnage officiel – souvent accompagné d'une jeune femme en costume du pays – coupe un ruban tendu à cet effet pour ouvrir un nouveau tronçon de route. Il en va de même lorsqu'un maire remet solennellement les clés d'un nouvel asile de vieillards municipal à son directeur.

Pourquoi ne peut-on pas, simplement, remettre un drapeau? Pourquoi faut-il baptiser solennellement les navires – et plus récemment les locomotives – en cassant une bouteille de champagne? Quelle est la fonction de ces coutumes publiques?

La signification de tels actes est à chercher au niveau de leur expressivité, de la manière dont ils peuvent être perçus par les sens. Il est d'ailleurs possible de façonner de manière expressive des actes en soi indispensables et parfaitement rationnels – manger, boire, se déplacer par exemple – ou, en d'autres termes, de les «cérémonialiser» (dîner de gala, banquet, libations cérémonielles, défilé, pas de parade, trajet en carrosse, etc). C'est d'abord l'entité politique concernée, la commune, le canton ou la Confédération et ses représentants, qui, lors des cérémonies officielles, doivent être mis en vue. Il s'agit donc d'une auto-représentation de l'entité politique en question. Le

processus de symbolisation, servant à constituer et à sceller l'unité du groupe, est sans doute aussi ancien que l'est la formation de groupes sociaux.

De nos jours, c'est avant tout aux caméras de la télévision que s'adressent les cérémonies importantes. Le véritable public est donc constitué par les citoyens assis devant leur petit écran, alors que les spectateurs debout le long du trottoir, applaudissant ou brandissant des drapeaux, sont en fait acteurs de la cérémonie à laquelle ils fournissent une coulisse indispensable. Les médias modernes ont fortement accru les possibilités d'auto-représentation offertes aux autorités. Ils fournissent – ne serait-ce que de seconde main – aux lecteurs de leurs journaux, aux auditeurs ou aux téléspectateurs un contact potentiel qui dépasse de beaucoup le vécu personnel.

On trouve bien sûr également des cérémonies (les banquets par exemple, ou les remises de prix, les réceptions, etc.) auxquelles seul un nombre limité de participants est invité. Ici se manifestent d'autres aspects des cérémonies, aspects auxquels on prête en général peu d'attention. Ce type de cérémonie ne fait pas que réunir un public, il en exclut un autre. Le fait de ne pas avoir été invité peut provoquer l'amertume chez un individu donné, surtout s'il a l'habitude de toujours participer. Il arrive, à l'inverse, qu'un invité refuse de participer, que, en d'autres termes, il rejette sans raison plausible le rôle qui lui a été attribué. Il se peut alors que les organisateurs se sentent compromis par le manque d'écho reçu.

Une théorie de l'intégration a été développée (Smend 1975), qui se fonde sur la prise en compte du fait que les entités politiques, qu'il s'agisse de la ville, de la commune ou de l'Etat, ne sont pas simplement des organisations qui légifèrent et administrent mais qu'elles sont également le produit d'un processus de prise de conscience sociale. Selon cette théorie, un Etat ne peut exister à la longue que s'il s'intègre de manière continue, que si, en d'autres termes, il développe un sentiment d'appartenance parmi ses membres. Cette notion n'est évidemment pas très neuve, puisqu'elle est déjà définie de manière classique par la Constitution française de 1791: «Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution Française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la Constitution, à la Patrie et aux Lois». Rousseau avait déjà recommandé en 1772 au gouvernement polonais de procéder de cette manière (Rousseau 1964: 961), ce qui d'ailleurs n'empêcha pas la Pologne d'être occupée et divisée.

Rousseau lui-même comprit que l'Etat ne peut effectuer l'intégration indispensable sans se heurter à certaines résistances. C'est ici que les symboles officiels, tels que les drapeaux, les écussons, les hymnes nationaux et les coutumes ou cérémonies qui leur sont liées trouvent leur place. Les experts en relations publiques le savent bien, qu'ils soient au service d'Etats démocratiques ou dictatoriaux. Les symboles ne réussissent toutefois à soutenir l'intégration que si leurs rapports avec les valeurs préconisées par l'Etat sont définis également par d'autres moyens; pour qu'ils soient acceptés et efficaces, il faut que la presse, les médias et l'instruction civique formelle ou informelle les soutiennent à un niveau s'adressant plus à la raison qu'au sentiment. Il ne suffit pas de développer et d'entretenir des symboles, puisque ceux-ci ne

peuvent avoir d'effet que par le biais du complexe qu'ils symbolisent. Et les complexes de valeurs représentés par les symboles évoluent constamment. On a oublié depuis longtemps la signification symbolique de la clé et de l'aigle intégrés aux armes du canton de Genève ou celle du bélier de l'écusson de Schaffhouse. Leur symbole se réfère maintenant à l'entité politique et au territoire, ou peut-être encore à l'histoire des cantons en question.

L'organisation de manifestations à but intégratif n'est pas que l'affaire de l'Etat. Ce dernier demeure – en ce qui concerne la Suisse – plutôt discret et délègue volontiers la tâche d'organiser les cérémonies et fêtes en sa faveur à des associations volontaires de caractère patriotique; il arrive toutefois qu'il en assume le patronage.

La Constitution de la République Helvétique Une et Indivisible (1798-1803) incluait encore la fête nationale de la prestation du serment civique et celle-ci était célébrée – avec un succès limité. Mais, après cette époque, les fêtes tendirent plutôt à se fonder sur des coutumes traditionnelles connues à caractère local ou cantonal. Les Fêtes des Bergers d' Unspunnen (1805 et 1808), au cours desquelles d'anciennes joutes entre bergers furent présentées à un public choisi, suisse et international, furent créées par le maire bernois N.F. de Mülinen. Après la Restauration (1815-1830), ce furent surtout les grandes associations volontaires, et en particulier la Société Suisse des Carabiniers puis, plus tard, la Société Fédérale de Gymnastique et la Fédération nationale des sociétés de chant, qui élaborèrent des fêtes fédérales dont l'intention était de créer des contacts entre les cantons; elles contribuèrent à l'intégration. Au-delà des manifestations organisées par les associations volontaires, ce furent surtout les fêtes centenaires commémorant les grandes batailles des Confédérés qui constituèrent des moments mémorables de la vie nationale (St. Jakob an der Birs 1844, Morat 1846, Sempach 1886, Näfels 1888), ainsi que les manifestations en souvenir de l'entrée des divers cantons dans la Confédération (Frei 1964: 226 sq.).

Ces événements solennels débutaient en général par un cortège historique dont les participants se rendaient sur une scène pour former des tableaux vivants, tableaux dont furent issus plus tard les festivals. La mise en scène de figures relevant de l'histoire cantonale ou nationale constituait un livre illustré vivant, transmettant une version officielle de l'histoire à des gens qui ne lisaient pas d'ouvrages historiques (Gantner 1970). Il allait sans dire que L'Eglise participait à ces fêtes: les services religieux s'alliaient aux actes officiels pour former le centre cultuel et patriotique des manifestations.

En 1891, le Conseil fédéral décréta une fête commémorant le 600ème anniversaire de la fondation de la Confédération. Celle-ci eut un caractère véritablement national. Elle se déroula à Schwyz et sur le Rütli et comprit des services religieux, des discours des représentants de la Confédération et de ceux des cantons primitifs, ainsi qu'un grand festival. Dans le but de fournir à cette manifestation un écho véritablement national, les cantons demandèrent aux communes de faire sonner solennellement les cloches des églises, d'allumer des feux de joie et de célébrer des services religieux. C'est ainsi que, le Jeûne fédéral du troisième dimanche de septembre excepté (Schaufelberger 1920),

les 1er et 2 août 1891 furent, pour la première fois depuis l'épisode de la République helvétique, l'occasion d'une fête nationale se déroulant de la même manière et au même moment partout en Suisse et à laquelle participèrent en particulier les enfants en âge de scolarité.

Par la suite, le Conseil fédéral accéda à une suggestion du gouvernement bernois et invita, en juillet 1899, tous les cantons à célébrer chaque année la fête fédérale par une sonnerie de cloches durant de 8 heures et demie à 9 heures moins le quart. Cette fête devint ainsi officielle en quelque sorte, ce qui n'implique pas forcément qu'elle ait été populaire partout. Contrairement à ce que l'on croit souvent, il n'est pas exact que ce sont toujours les communes politiques qui organisent la fête du 1er Août, ni d'ailleurs qu'elle constitue une manifestation de l'Etat. De manière générale, les communes n'ont que l'obligation de faire sonner les cloches et de couvrir les frais de cette sonnerie. La fête est le plus souvent organisée par les sociétés locales, les unions de sociétés, les sociétés de développement, etc. (Niederer 1973: 845 sq.).

Des forces fédéralistes, confessionnelles et politiques eurent pour effet de ralentir le développement de la Fête nationale. Au début, les cantons catholiques manifestèrent une certaine réserve, due au fait qu'ils voyaient dans les sonneries de cloches une profanation d'une institution religieuse (Geiger, Weiss 1946: 225). La classe ouvrière, quant à elle, boycotta jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale la célébration du 1er Août qu'elle considérait comme «bourgeoise». De nombreuses fêtes parallèles furent organisées au cours desquelles, selon la presse socialiste de l'époque, des orateurs tracèrent des parallèles entre l'oppression du peuple par les baillis Habsbourg et l'exploitation des travailleurs par le capitalisme (Niederer 1973: 845 sq.).

Dans les régions de montagne, la fête du 1er Août ne fut souvent introduite que pour les touristes. Les indigènes eux-mêmes n'étaient pas trop motivés et ce furent les touristes citadins originaires des classes moyennes et supérieures qui, sur un fonds de bonne humeur et de vacances, demandèrent une fête. Celle-ci fut alors organisée par les propriétaires des hôtels et des pensions; le fait qu'elle ait lieu ou non dépendait parfois du nombre de vacanciers (Niederer 1973: 846 sq.).

En 1916, le Comité d'organisation de la Fête nationale s'adressa au Parlement fédéral pour demander que le 1er août soit déclaré jour férié. Le Conseil national et le Conseil des Etats rejetèrent cette pétition. Le Conseil fédéral émit l'opinion que la célébration de la fondation de la Confédération à la fin d'une journée de travail correspondait mieux aux traditions simples et laborieuses du pays que si elle se faisait dans le cadre d'un jour férié officiel. Il ajouta que l'on pouvait se demander si la Suisse n'avait pas déjà suffisamment de jours fériés qui éloignaient le peuple de son travail et s'il était justifié de sacrifier un jour de travail, avec toutes les conséquences économiques que ce sacrifice comportait, compte tenu de l'effet à escompter (*Der Bund* du 26 juillet 1935).

L'opinion émise à l'époque par le Conseil fédéral manifeste une conception erronée de la nature même de la fête, puisque celle-ci doit comprendre le non-calcul, le gaspillage même. On ne peut pas organiser une fête méritant ce nom

uniquement sur la base de considérations d'ordre économique (Pieper 1963: 36 sq.). Dans ce sens, il continue de manquer à la Fête fédérale suisse une caractéristique importante, présente dans les fêtes nationales de nos pays voisins: l'arrêt de travail légal.

Les sonneries de cloches obligatoires, souvent suivies d'un feu du 1er Août et parfois aussi de discours patriotiques, s'accompagnèrent bientôt dans tout le pays de manifestations artistiques mises sur pied par les sociétés locales de musique, de chant ou de gymnastique. Des cortèges auxquels participaient des enfants porteurs de lampions furent organisés dans les grandes agglomérations; les sociétés y déléguèrent des porteurs de drapeaux et les autorités leurs représentants. Dans les petites localités, les feux d'artifice du 1er Août sont affaire individuelle; dans les localités plus importantes, ils sont organisés de manière officielle[1]. Il semble que l'on ait ici affaire au seul élément plausible de gaspillage par rapport à la Fête nationale suisse.

Ce sont, en général, des particuliers qui s'occupent de pavoiser pour la Fête nationale. Dans les cantons de Zurich, Schaffhouse et du Tessin, où le 1er Août est une fête officielle, les autorités s'en chargent. Le 1er août, il y a grand pavoisement en ville de Zurich. Quand il y a trois mâts de drapeau, celui du milieu porte le drapeau de la Confédération, celui de gauche le drapeau cantonal et celui de droite le drapeau de la ville de Zurich. Lorsque les parapets des principaux ponts sont ornés des drapeaux cantonaux, ceux-ci sont arrangés selon l'ordre officiel des cantons, tel qu'il se trouve dans l'article 1 de la Constitution fédérale (*Tagblatt der Stadt Zürich* du 21 avril 1979).

Les éléments de la fête incluent également, en plus de la musique et des chants offerts par les sociétés locales, le chant en commun. Autrefois, on entonnait en général l'ancien hymne national, *Ô monts indépendants* dans la langue de la région, sur la mélodie du *God Save the Queen (King)* britannique. La mélodie de notre hymne national engendrait souvent des méprises embarrassantes lors de rencontres internationales et une vive discussion à ce sujet prit place dans la presse suisse et entre les experts; elle aboutit à ce que le Conseil fédéral décrète en 1961 que le psaume suisse, *Sur nos monts quand le soleil* devrait remplacer provisoirement *Ô monts indépendants*. Vingt ans plus tard, en mars 1981, le Conseil fédéral choisit de manière définitive le psaume suisse en tant qu'hymne national suisse pour l'Armée et les représentations diplomatiques de notre pays, en ajoutant qu'il pouvait également représenter la Suisse de manière plus générale (lors de manifestations sportives internationales par exemple).

Vers la seconde moitié des années trente, l'esprit de défense du pays provoqua plusieurs initiatives suggérant que des cérémonies devraient être organisées, au cours desquelles les jeunes gens ayant atteint leur majorité électorale seraient admis solennellement dans la société. La fête fédérale sembla constituer un cadre adéquat à ce genre de manifestations. Dans

1 Selon une estimation des commerces concernés, les Suisses dépensèrent en 1982 environ 22 millions de francs pour les feux d'artifices du 1er Août (*Appenzeller Zeitung* du 31.7.1982).

quelques cantons de Suisse allemande, cette cérémonie est devenue une institution, une sorte de rite de passage volontaire, à laquelle les jeunes participent plus ou moins nombreux. Les jeunes citoyens/citoyennes y reçoivent un document, et quelquefois aussi un exemplaire de la Constitution fédérale ou cantonale. Dans certaines communes, on exige parfois même qu'ils fassent une promesse solennelle. Il s'avéra toutefois que de tels actes de profession civique étaient de moins en moins appréciés (Strübin 1970: 434). Du fait que de nombreux citoyens étaient en vacances le 1er août, on tendit à déplacer la cérémonie vers une autre date; mais, même dans ce cas, les absences demeurèrent nombreuses.

Depuis les années soixante-dix, la presse a souvent traité d'une crise du 1er Août; à certains endroits on a déjà renoncé à le célébrer. On fournit comme raisons un manque d'intérêt et l'absence de nombreux citoyens en raison des vacances d'été. Il arrive aussi que les communes refusent d'organiser la fête pour protester contre des mesures d'Etat. C'est ainsi qu'en 1970 la commune de Mümliswil (SO) boycotta la fête nationale parce qu'elle n'était pas d'accord avec un contrat concernant la mise à disposition du Guldental, une vallée située sur son territoire, pour des exercices de l'Armée.

Quelques séances de discussion ont été mises sur pied, ayant pour thème la crise de la Fête nationale. Les sondages d'opinion effectués partirent de l'idée qu'autrefois la fête du 1er Août était soutenue par un mouvement patriotique émanant de toute le population. La Société suisse des traditions populaires effectua des enquêtes à ce sujet, avant et juste après la début de la Seconde guerre mondiale, dont les résultats devaient être utilisés dans le cadre de la publication de l'*Atlas de Folklore suisse*. Ces résultats, comme les renseignements fournis par une étude de comptes-rendus de presse publiés dans toutes les régions du pays, démontrent que, même à ses débuts, la Fête nationale ne trouva pas l'écho qu'on espérait et que le scepticisme ou l'indifférence constatés de nos jours ne sont pas nouveaux. Un examen impartial des sources révèle que, dès la date de son introduction en 1899, la célébration du 1er Août eut le caractère d'une manifestation conventionnelle et qu'elle ne réussit jamais à dépasser ce niveau. Il serait difficile de prétendre qu'elle fut l'occasion de réjouissances véritables, alors même que cette caractéristique est celle de toute fête méritant ce terme. Il est vrai que, lors de certaines situations d'urgence, et en particulier pendant la Seconde guerre mondiale, la pression venue de l'extérieur provoqua des démonstrations plus importantes d'unité nationale. Mais c'est cette époque surtout qu'une génération de vétérans encore vivants évoque en se plaignant que le patriotisme ait décliné. C'est à l'intention de cette même génération que le Département militaire fédéral a prévu en été 1989, dans toute la Suisse, l'organisation de cérémonies de commémoration de la Mobilisation de l'Armée suisse du 2 septembre 1939.

De nos jours, un nombre toujours décroissant de Suisses se sentent concernés par la rhétorique du 1er Août, dans la mesure où celle-ci ne dépasse trop souvent pas le niveau d'une célébration du passé. La signification des symboles nationaux a évolué. Dans une société pluraliste, incluant des groupes sociaux qui se trouvent en rapports de tension dynamique avec l'Etat, les

symboles nationaux continuent à être utiles en tant que marques, en tant que repères ou en tant que critères distinctifs; mais ils ne sont plus forcément signes de qualité. Ceci s'applique en particulier aux domaines où l'Etat a en partie cédé le pas à l'économie. L'Etat, d'autre part, n'est pas une entité isolée géographiquement; il se trouve en situation d'interdépendance au niveau international.

En ce qui concerne la Suisse, il faut bien voir que l'attitude défensive requise lors de la Seconde guerre mondiale face à des Etats voisins dictatoriaux ne se justifie plus; il serait donc vain de tenter de la maintenir. Les possibilités d'information offertes à la société moderne ont également permis à de larges couches de la population de considérer de manière critique l'histoire officielle de la Suisse; des personnages que l'on avait dit historiques, tel que Tell ou Winkelried, ont été redéfinis et attribués à la légende. On a admis que la perception de rapports spirituels entre le serment du Rütli de 1291 et la Suisse moderne résulte en fait d'une altération de l'histoire; les traditions de la Suisse ancienne ne sont de plus en rapport qu'avec un secteur géographique très limité de la Suisse actuelle. D'un point de vue objectif, il est évident que les apports de la République helvétique (1798-1803) à la formation politique de la Suisse contemporaine sont bien plus réels que les mythes fondateurs de la Suisse primitive. On ne niera toutefois pas que ces derniers ont joué un rôle important dans la formulation d'une identité nationale suisse.

On se rend compte à quel point l'évaluation (et non la forme) des symboles et rituels nationaux a évolué lorsqu'on lit les comptes-rendus des grandes manifestations nationales telles que l'exposition nationale de 1939 à Zurich ou la fête commémorant le 650ème anniversaire de la Confédération (1er et 2 août 1941 à Schwyz et au Rütli), ou encore les discours tenus à l'époque par les plus hauts magistrats et officiers du pays. Ils sont caractérisés par un style pathétique et le manque d'une perspective par rapport au futur.

Les organisateurs de l'Exposition nationale de 1939 à Zurich avaient prévu 4 millions de visiteurs; ils furent plus de 10 millions. Selon la tradition établie par d'autres manifestations nationales, les cantons y déléguèrent des estaffettes porteuses de missives. La «Voie suisse» traversant toute l'exposition inclut de nombreux symboles nationaux; 3000 petits écussons communaux furent suspendus au-dessus d'elle, formant un «ciel pleins de drapeaux». L'idéologie de l'exposition se centra autour de l'image du paysan et en particulier du paysan de montagne en tant qu'incarnation des vertus nationales suisses et en tant que fontaine de jouvence pour l'ensemble de la nation[2].

Les grandes fêtes organisées en 1941 pour commémorer les 650 ans de la Confédération suisse furent caractérisées par une forte présence de l'Eglise et

2 Il faut relativiser l'image du paysan, et en particulier du paysan de montagne, en tant que Confédéré et citoyen modèle. Il existe aussi un incivisme paysan et celui-ci se manifesta de manière particulièrement virulente au moment de la Seconde guerre mondiale dans certaines régions de montagne. Des villages tout entier se rebellèrent ouvertement contre les restrictions et contrôles visant à réprimer le marché noir; les fonctionnaires fédéraux chargés des enquêtes furent comparés aux baillis des anciens temps (Weiss 1946: 332 sq.).

de l'Armée. Cette fois, on n'envoya pas d'estafettes cantonales porteuses de messages vers Schwyz ou le Rütli. Un feu solennel fut allumé sur le Rütli et l'on délégua des estafettes portant sa «flamme sacrée» vers le chef-lieu de chaque canton, afin d'y enflammer leurs feux, ceci «afin que jaillisse au même instant à Lucerne et à Sion, à Appenzell et à Berne, à Liestal et à Coire, à Genève, Schaffhouse et Bellinzone et dans les 25 chefs-lieux la flamme représentant l'amour du pays» (Niederberger 1942).

A la veille de la Seconde guerre mondiale, les autorités avaient promu la «Défense spirituelle du pays» (Geistige Landesverteidigung) (Fritschi 1971). Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée nationale au sujet de l'organisation et des tâches liées à la préservation et au développement de la culture suisse en formait les bases légales (*Feuille fédérale suisse* 1938 II, 988). Ces efforts aboutirent entre autres à la fondation de *Pro Helvetia*, dont les manifestations culturelles sont destinées à maintenir le patrimoine spirituel de la Suisse et à préserver les caractères originaux de ses cultures.

Des enquêtes visant à examiner l'idée que la population a d'un renouvellement possible de la Fête fédérale – qu'en général elle désire tout de même maintenir – montrent que de nombreux citoyens souhaitent une fête moins conventionnelle, plus récréative, et au cours de laquelle des divertissements succéderaient à la partie officielle. Le fait que, dans la plupart des localités, la fête se limite à la soirée et que les gens doivent aller travailler le lendemain matin, ne facilite pas la réalisation de ce souhait, même si les autorités locales permettent aux restaurants et aux cafés de rester ouverts plus tard que d'habitude ou même toute la nuit. De nombreux jeunes souhaitent que la fête adopte un nouveau style, celui d'une fête populaire du genre Quatorze Juillet, avec des bals dans les rues, des orchestres mobiles et des casse-croûte improvisés.

On serait tenté de dire que le rôle attribué à l'origine à la Fête nationale comme à d'autres manifestations patriotiques telles que la commémoration de la résistance ayant triomphé d'une attaque armée, de batailles ou d'autres événements historiques a été repris en partie par les manifestations sportives au niveau national ou international. Les rencontres sportives opposant des joueurs originaires de différents pays fournissent l'expérience d'un «nous» incluant, au-delà de l'aspect sportif, celui du sentiment national et connotant des valeurs telles que le goût de l'effort, l'égalité des droits, la coopération et la loyauté, valeurs qui sont, elles aussi, nationales. Elles utilisent des symboles et des rituels que l'on retrouve en partie dans les fêtes patriotiques: entrée solennelle, hymne national, drapeaux, pavillons et autres emblèmes, réception organisée pour l'équipe gagnante ou le vainqueur par les autorités civiles, etc.

La télévision a rendu l'accès à de tels événements aisé et confortable. Contrairement aux fêtes patriotiques, les finales de football n'ont bien sûr pas pour effet de renforcer les rapports de leurs spectateurs avec l'Etat, la Constitution ou la loi. Mais elles réussissent à éveiller un sentiment patriotique spontané chez tous ceux pour qui le Rütli a pratiquement perdu sa signification.

Zusammenfassung

Der Sinn der nationalen Folklore (Symbole, Bräuche, Zeremonien und Feiern) liegt in ihrer Expressivität; ihre Funktion für den Staat ist integrativer Art, was schon Rousseau gesehen hatte. Durch öffentliche Zeremonielle und Staatsfeste soll unter den Teilnehmern ein Zusammengehörigkeits- und Loyalitätsgefühl bewirkt werden. Die Schweizerische Eidgenossenschaft ist, was die Durchführung von volkstümlichen Staatsfesten betrifft, eher zurückhaltend und überlässt die Durchführung von patriotischen Anlässen den zahlreichen örtlichen Vereinen. Nur zum Anlass von grossen Jubiläen, wie die Feiern zum 600jährigen Bestehen der Eidgenossenschaft (1891) und diejenigen zum 650jährigen Bestehen im Kriegsjahr 1941 wurden von der Bundesregierung grössere Nationalfeste angeordnet und finanziert. Die alljährlich stattfindende Bundesfeier mit obligatem Glockengeläute ist kein staatlicher, oft nicht einmal ein gemeindlicher Anlass, sondern eine auf Freiwilligkeit beruhende, zumeist abendliche Veranstaltung örtlicher Vereine unter Mitwirkung der Kirche und unter Teilnahme der Behörden. Zur Zeit befindet sich die Bundesfeier in einer Krise, nicht nur wegen der häufigen Ferienabwesenheit potentieller Teilnehmer am 1. August, sondern auch, weil sich ein immer geringerer Teil der Bevölkerung von der nationalen Festrhetorik angesprochen fühlt.

Résumé

Le sens du folklore officiel (ses symboles, coutumes, cérémonies et fêtes) se trouve au niveau de son expressivité; il exerce une fonction intégrative en faveur de l'Etat, un phénomène que Rousseau avait déjà constaté. Les cérémonies et actes officiels doivent provoquer chez leurs participants un sentiment d'appartenance et de loyauté. La Confédération suisse se comporte de manière plutôt discrète par rapport à l'organisation de fêtes populaires officielles; elle confie à des associations volontaires le soin d'organiser les manifestations patriotiques. Ce ne fut qu'à l'occasion de jubilés importants, tels que la commémoration des 600 ans de la Confédération (1891) ou de son 650ème anniversaire en l'année de guerre de 1941, qu'elle décréta et finança des fêtes nationales d'envergure. La fête nationale suisse, célébrée tous les ans par des sonneries de cloches obligatoires, n'est pas un acte relevant officiellement de l'Etat ou de la commune; elle est organisée sur une base volontaire par des associations locales et se déroule en général le soir, avec la participation de l'Eglise et des autorités. De nos jours, la fête nationale se trouve en période de crise, non seulement parce que de nombreux participants potentiels sont en vacances à l'époque du 1er Août, mais parce qu'un secteur de moins en moins nombreux de la population se sent concerné par la rhétorique qui l'accompagne.

Bibliographie

FREI Daniel
1964. *Die Förderung des schweizerischen Nationalbewusstseins nach dem Zusammenbruch der Alten Eidgenossenschaft 1798*. Zürich: Juris Verlag. 272 p.

FRITSCHI Oskar Felix
1971. *Geistige Landesverteidigung während des Zweiten Weltkrieges*. Winterthur: Druckerei Winterthur AG. 226 p.

GANTNER Theo
1970. *Der Festumzug. Ein volkskundlicher Beitrag zum Festwesen des 19. Jahrhunderts in der Schweiz*. Bâle: Museum für Völkerkunde. 73 p.

GEIGER Paul und Richard WEISS
1946. «Aus dem Atlas der schweizerischen Volkskunde». *Archives suisses des traditions populaires* (Bâle) 43, p. 224-259.

JUNKER Beat
1975. «Die Bundesfeier als Ausdruck nationalen Empfindens in der Schweiz um 1900», in JUNKER B., P. GILG und R. REICH (Hrsg.), *Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für Erich Gruner zum 60. Geburtstag*. Bern: Francke, p. 19-32.

NIEDERBERGER Josef
1942. «Ein Feuer – Tausend Brände», in *Die Bundesfeier. Zum Gedächtnis des 650jährigen Bestandes der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. Einsiedeln: Benziger. 153 p.

NIEDERER Arnold
1973. «Bundesfeier», in *Atlas der schweizerischen Volkskunde*, begründet von Paul Geiger und Richard Weiss, weitergeführt von Walter Escher, Elsbeth Liebl und Arnold Niederer. Basel: Krebs, p. 841-866 [Karte I, 136; Kommentar 1. Teil, 8. Lieferung].

PIEPER Josef
1963. *Zustimmung zur Welt. Eine Theorie des Festes*. München: Kösel. 151 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques
1964. «Considérations sur le Gouvernement de Pologne», in *Oeuvres complètes*, vol. 3. Paris: Gallimard, p. 958-961.

SCHAUFELBERGER Rosa
1920. *Die Geschichte des Eidgenössischen Bettages mit besonderer Berücksichtigung der reformierten Kirche des Kantons Zürich*. Zürich: Beer. 183 p.

SMEND Rudolf
1975. «Integration», in: KUNST Hermann, HERZOG Roman und SCHNEEMELCHER Wilhelm, *Evangelisches Staatslexikon*. Stuttgart-Berlin: Kreuz-Verlag, p. 1024-1027.

STRÜBIN Eduard
1970. «Die Jungbürgerfeiern im Kanton Basel-Landschaft». *Baselbieter Heimatblätter* (Liestal) 35, p. 429-436.

WEISS Richard
1946. *Volkskunde der Schweiz. Grundriss*. Erlenbach: Rentsch, p. 332-333.